



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

\*as instructed in the RFSO/RFSAsolicitation document, Component I, Part 2, article 2

**Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronic Information Technology Professional Srv  
Div/Div des srv professionnels en technologie de l'information électronique  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Portage III 0A1 - 1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> TBIPS / SPICT	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-170432/A	<b>Date</b> 2016-08-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20170432	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>File No. - N° de dossier</b> 004ei.EN578-170432	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EI-004-30363	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2016-07-21 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-08-31</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> IMOS MDAI	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 004ei
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (866) 930-4667 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-7827
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

## MODIFICATION n° 004 À LA DEMANDE DES SOUMISSIONS

La présente modification sert à :

- A. (laisser en blanc)
  - B. (laisser en blanc)
  - C. fournir des réponses aux questions reçues par les détenteurs
- 

A. (sans objet)

B. (sans objet)

### C. Les réponses aux questions

#### Question n° 20

Nous avons complété notre soumission en ligne pour les SPICT mentionnés ci-dessus. Nous n'avons pas soumis des taux pour l'OC parce que nous voulons seulement soumissionner pour l'arrangement en matière d'approvisionnement.

- a) Veuillez confirmer que la réponse est complète et que rien d'autre n'est requis. Veuillez nous informer si quelque chose manque ou est incomplète.
- b) En lisant la documentation sur le site SSPC, je suppose qu'il n'est pas nécessaire de signer et de parcourir des pages et les soumettre par courriel électronique. Veuillez m'informer si c'est nécessaire.

#### Réponse à la question n°20

- a) Après le soumissionnaire présente leur soumission par le CCD, la personne-ressource principale qui est enregistré avec le système SSPC recevra un courriel électronique généré par le système accusant réception de la soumission. C'est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que la soumission est complète et présentée.
- b) Veuillez-vous référer a :
  - La Partie 2 « Instruction à l'intention des soumissionnaires » à l'Élément, article 2.
  - Le FAQ n° 9 de la Modification 001 de la demande des soumissions, et
  - La question et réponse n° 8 de la Modification 002 de la demande des soumissions

#### Question n° 21

- a) Nous sommes actuellement qualifiés dans six catégories dans le volet « Services à l'entreprise ». À ce moment-là on n'a pas demandé des catégories non validées. Selon le DOC/DAMA, les catégories non validées présentées dans cette re-compétition peuvent uniquement être accordées en vertu des catégories validées par ce processus de soumission. En d'autres termes, nous ne pouvons pas demander maintenant 3 catégories non-validées basé sur nos qualifications des six catégories précédemment qualifier. Toutefois, dans cette demande des soumissions peut-on soumettre les références au cours des trois dernières années pour les même 6 catégories que nous avons déjà qualifiée et, par conséquent, demander 3 catégories non validées?
- b) De la même façon, dans le volet « Services de gestion de projets », nous sommes actuellement qualifiés pour 2 catégories comme « non validées ». Dans cette re-compétition, peut-on soumettre des références (pour les trois dernières années) pour ces deux catégories ? Et grâce à cette

qualification, pouvons-nous demander une catégorie supplémentaire come « actuellement non-validée » ?

### Réponse à la question n° 21

- a) Comme indiquer dans la pièce jointe « A », O.5 Détermination des catégories, article 3 : « Un titulaire d'une offre a commandes et/ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement ne peut valider de nouveau une catégorie ayant été visée par une attestation de droits acquis dans le cadre d'une demande de soumissions antérieure si cette catégorie avait été attribuée comme « validées ».

Une catégorie qui a déjà été attribué comme « validée » doit être identifié comme « actuellement validée » dans la présente soumission. [Remarque : Si le soumissionnaire applique pour un palier supplémentaire, il doit d'abord identifier le volet comme « actuellement offert » avant d'identifier les catégories comme « Actuellement validée » ou « Actuellement non validée ».

- b) Oui. Il faudrait identifier les deux catégories comme « Actuellement non validée – maintenant validée » dans le CCD. Veuillez noter que toute référence fournie à l'égard d'une telle catégorie sera évaluée, et le résultat de l'évaluation prévaudra sur l'information fournie dans le cadre d'une demande de soumissions antérieure.

### Question n° 22

- a) Concernant les « Exigences relatives à la sécurité » dans l'article 3 de la Partie 4 qui dit : « *le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d organisme valide* » et « *Si le soumissionnaire est une coentreprise, tous les membres doivent détenir au moins une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.* Il dit aussi que « *Les soumissionnaires n'ayant pas encore obtenu leur attestation de VOD de la DSIC a la date d'attribution par le responsable de l'OC ou de l'AMA d'une OC faisant suite à la présente invitation à soumissionner verront leur soumission jugée non conforme aux exigences des présentes pour 'attribution d'une OC.* » Il dit aussi que « *Les soumissionnaires qui sollicitent un parrainage pour l'obtention d'une attestation de VOD initiale doivent transmettre leur demande dans leur soumission présentée par l'intermédiaire de la CCD avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.* »

Cela semble créer un problème pour une coentreprise en vertu duquel plusieurs membres de la coentreprise exigent le parrainage pour le VOD initiale. Ils peuvent avoir leur soumission globale déclarée non conforme si un des membres ne reçoit pas le VOD à temps. Est-ce que c'est une bonne assumption?

- b) Nous respectueusement demandons une prolongation jusqu'au 30 septembre 2016 en raison des délais possibles en sécurité, en raison des vacances d'été, et en raison de manque de personnel.

### Réponse à la question n° 22

- a) Oui, c'est exacte pour l'OC mais pas pour l'AMA.

Concernant l'Offre à commande → article 3.3 de la Partie 4 à l'Élément I dit que :

*Les soumissionnaires n'ayant pas encore obtenu leur attestation de VOD de la DSIC a la date d'attribution par le responsable de l'OC ou de l'AMA d'une OC faisant suite à la présente invitation à soumissionner verront leur soumission jugée non conforme aux exigences des présentes pour 'attribution d'une OC.* »

Concernant l'Arrangement en matière d'approvisionnement→ article 3.2 de la Partie 4 à L'Élément I dit que :

« en ce qui concerne un AMA, si un soumissionnaire a reçu l'attestation requise, qu'il satisfait à toutes les autres exigences de l'invitation à soumissionner et que sa soumission est toujours valable, le Canada envisagera de lui attribuer un AMA. »

Remarque : L'attribution de l'AMA pour un soumissionnaire sera mise en suspens en attendant l'attestation de sécurité.

b) La date de clôture demeure inchangée.

### Question n° 23

En examinant l'information dans le CCD, ce n'est pas clair ce que je dois présenter au sujet de chaque catégorie et volet, en particulier les catégories qui ont déjà été identifiées comme non validées.

Par exemple, notre compagnie détient actuellement l'OC et l'AMA pour le « Volet 1 – Services d'application ». Nous avons déjà qualifié (validée) pour 12 des catégories, ce qui nous a permis de qualifier pour 5 catégories comme non validées. À ce titre, on nous a accordé une OC et un AMA pour toutes les 17 catégories en vertu de ce volet. Lorsque nous examinons l'information dans le CCD, nous voyons que ces catégories sont encore identifiées comme 'non validées'.

Comme nous avons été attribué une OC et un AMA pour toutes les catégories, devons-nous maintenant changer l'identification de ces catégories de « non validées » à « actuellement non validées – maintenant validée » ou devons-nous laisser comme « actuellement non validées »?

### Réponse à la question n°23

Si vous êtes déjà qualifiés pour toutes les catégories dans ce volet, il n'y a pas d'avantage à maintenant valider vos catégories qui sont actuellement non validées.

Dans un autre scénario, un soumissionnaire peut décider de valider des catégories qui ont été attribuées antérieurement comme « non validées » pour obtenir de l'expérience additionnelle dans ce volet. Par exemple :

- Le soumissionnaire X est un titulaire de l'OC/ l'AMA pour le « Volet 2 - Services de géomatiques ».
- À la suite de l'évaluation précédente, le soumissionnaire X est actuellement qualifié pour 5 catégories validées (G.1, G.2, G.3, G.4, G.5) et pour deux catégories non validées (G.6, G.7).
- Le soumissionnaire X soumissionne maintenant pour des catégories additionnelles dans ce volet.
- Le soumissionnaire X décide de présenter pour G.6 et G.7 comme « validée ».
- Le soumissionnaire X identifierait G.6 & G.7 comme « actuellement non validées – maintenant validée » dans le CCD et fournirait les détails nécessaires pour les références.
- Le soumissionnaire X pourrait également s'appliquer pour une catégorie comme « récemment non validée » (catégorie G.8).
- Si les résultats de l'évaluation sont positifs pour G.6 & G.7 (c.-à-d. que chaque catégorie reçoit une référence positive), le soumissionnaire X sera qualifié pour G.6 & G.7 comme validée et G.8 comme non validées.
- Si les résultats de l'évaluation sont négatifs pour G.6 ou G.7, le soumissionnaire X perdrait leur qualification actuelle pour la catégorie qui a reçu une réponse négative, et le soumissionnaire X ne serait pas qualifié pour G.8 comme « non validée ».

### Question n° 24

Concernant l'article 5 du critère obligatoire « O.5 Détermination des catégories », de la pièce jointe « A » à l'Élément I :

Nous comprenons que nous devons fournir tous les renseignements par voie électronique par le CCD pour être admissibles. Toutefois, comme l'indique à l'article 5, les références doivent fournir la date que les services étaient offerts. Il ne semble pas y avoir de « date » dans le CCD pour le soumissionnaire à remplir. Est-ce que TPSGC peut confirmer que la référence fournira la date, et non le soumissionnaire?

#### **Réponse à la question n°24**

Le Canada identifiera une période acceptable dans le courriel électronique à la référence (au cours des trois années ayant précédé immédiatement la date de clôture de la demande des soumissions). La référence sera demandée de confirmer que les services ont été fournis à l'intérieur de cette période.

#### **Question n° 25**

Concernant le critère obligatoire « Attestation Financière » (pour chaque 'Groupe'), le soumissionnaire doit fournir la date de la fin de l'exercice. Veuillez expliquer ce que la date de la fin de l'exercice devrait être? Devrait-il être 31 août 2016, pour que le soumissionnaire puisse démontrer qu'ils ont effectué une certaine quantité d'affaires au cours des trois dernières années? Ou devrait-il être conforme à la date de la fin de l'exercice interne du soumissionnaire?

#### **Réponse à la question n°25**

Le soumissionnaire doit fournir leur propre date de la fin de l'exercice.

#### **Question n° 26**

Notre entreprise est actuellement un fournisseur pour le Palier 1 pour le « Volet 1 – Services d'application ». Nous avons déjà qualifié pour 12 catégories comme « validée » et 5 catégories comme « non validées » pour le volet 1.

Je comprends votre réponse à la question 16 de la Modification 003 de la demande des soumissions est que nous n'ayons pas à fournir des références supplémentaires pour que se qualifier pour le Palier 2 dans ce volet, mais nous aurions à répondre aux « O.3 Exigences en matière d'assurance » et « O.4 Valeur Cumulative totale facturée (VCTF) ». Est-ce que ma compréhension est valide?

#### **Réponse à la question n°26**

Oui, c'est exact. Dans le CCD, identifie ce volet comme « actuellement offert » dans la portion Palier 2 de votre soumission et puis identifie vos qualifications actuelles comme « actuellement validée » et « actuellement non validée » s'il y a lieu.

#### **Question n° 27**

a) Partie 2 – Instruction à l'intention des soumissionnaires

Le DAMA/DOC indique qu'une portion de la soumission va être présenté par courriel électronique à la demande du Canada.

Nous apprécions que TPSGC prend des mesures pour simplifier le processus de présentation et de réduire la quantité de papier.

Nous sommes concernées avec la partie « à la demande du Canada ». Si la personne de contact du soumissionnaire est en vacances lorsque la demande est faite, il y a une chance que le soumissionnaire est jugé non conforme s'il n'est pas en mesure de réagir lorsque la demande est faite. De plus, si le courriel électronique est dirigé à une boîte de pourriel, le soumissionnaire sera trouvé non conforme pour ne pas avoir répondu par la date requise.

Nous demandons que TPSGC fourni une assurance que les soumissionnaires auront donné plus de temps s'ils ne répondent pas à la demande initiale, et peut-être offrir d'autres solutions pour fournir

l'information. Par exemple, tous les soumissionnaires sont au courant de l'information qui doit être fournie par courriel électronique et, à ce titre, est ce que les soumissionnaires pourraient fournir les éléments requis à TPSGC avant de recevoir telle demande?

b) SSPC, Critère obligatoire O.1, Attestation financière

Est-ce que les fournisseurs qui relient sur la certification des droits acquis pour satisfaire cette exigence, devraient laisser cette section tel quel (la date de la fin de l'exercice original), ou devraient-ils mettre à jour la date de la fin de l'exercice la plus récente?

### Réponse à la question n°27

a) Canada effectuera, sa correspondance conformément à ce qui suit : Le Canada fera le minimum de deux tentatives à communiquer par courriel électronique avec la personne-ressource principale qui est enregistré dans le système SSPC. Si une réponse n'est pas reçue dans le délai précisé, le Canada fera un suivi par téléphone avec la personne-ressource principale utilisant le numéro identifié dans le SSPC avant que la soumission est jugé non conforme.

Le Canada suivra les instructions reçues dans un avis « hors du bureau » s'il y a lieu.

Veillez-vous assurer que le nom et les coordonnées de la personne-ressource principale pour votre compagnie est à jour et exactes dans le SSPC.

b) Cette partie peut être laissé tel quel.

### Question n° 28

Je suis actuellement en train de compléter la soumission pour le CCD pour la re-compétition des SPICT (EN578170432/A) et j'ai une question concernant la présentation pour des catégories « récemment validée ».

Ilya-t-il une période minimale pour laquelle les services doivent avoir été fournis au client pour qu'il soit considéré comme une validation acceptable? Si oui, pourriez-vous indiquer cette période minimale?

### Réponse à la question n°28

Oui. Veuillez-vous référer à l'annexe « A » de l'Élément I, O.5 Détermination des catégories, deuxième paragraphe qui commence avec « pour chaque catégorie [...] ».

### Question n°29

- a) Si nous ne voulons pas modifier notre AMA et OC actuelles des SPICT incluant nos catégories validée et non validée, avons-nous besoin de fournir des références?
- b) comment pouvons-nous changer de non validée à validée?

### Réponse à la question n°29

- a) Non
- b) Vous identifieriez ces catégories comme « actuellement non validées – maintenant validées » dans le CCD et fournissiez les détails pour les références. Veuillez- vous référer à la question et réponse n° 23 de cette modification de la demande des soumissions.

### Question n° 30

Nous sommes titulaires en coentreprise avec deux autres compagnies pour un AMA Palier 1. Nous voulons qualifier notre coentreprise pour le Palier 2 mais not deux compagnies n'ont pas le VCTF suffisant.

- a) Quel est the processus pour inclure une troisième compagnie dans notre coentreprise pour se qualifier?
- b) Pouvons-nous modifier notre NEA pour ajouter la troisième compagnie, ajouter l'information nouvelle pour la nouvelle compagnie, et ajouter les renseignements pour le palier 2 au SSPC comme la nouvelle partie de la qualification (et fournir l'information pour le VCTF), tandis que nous relions sur les droits acquis pour tout le reste?
- c) Devons-nous recommencer et soumettre à nouveau une nouvelle soumission?
- d) Si nous devons recommencer et soumettre à nouveau une nouvelle soumission, est-ce qu'on peut réutiliser le NEA actuel et le modifier pour inclure tous les compagnies nommées, ou devons-nous obtenir un nouveau NEA?
- e) Si nous devons recommencer et soumettre une nouvelle soumission, est-ce qu'on peut fournir l'attestation de droits acquis pour notre coentreprise actuelle dans le cas qu'il y a un problème avec notre nouvelle coentreprise?

### Réponse à la question n° 30

- a) Vous devez obtenir un nouveau NEA pour la nouvelle coentreprise, créez un nouveau compte du SSPC, et présentez une soumission comme un nouveau soumissionnaire.
- b) Non, votre coentreprise actuelle est enregistrée dans le SSPC sous un NEA unique. Pour la nouvelle coentreprise vous devez obtenir un NEA unique et l'enregistrer dans le SSPC sous cette NEA. L'attestation des droits acquis n'applique pas dans cette situation.
- c) Oui
- d) Non, veuillez-vous référer à la réponse a) ci-dessus
- e) Une personne morale peut participer au maximum à la présentation de deux soumissions. Veuillez-vous référer à l'article 1.3 Participation aux soumissions de la Partie 2 à l'Élément I.

### Question n° 31

Veuillez préciser les attentes pour la certification de droits acquis. Il me semble que nous pouvons vous présenter la certification de droits acquis plutôt que de fournir les renseignements que vous avez déjà au dossier. Est-ce que ma compréhension est valide?

### Réponse à la question n° 31

Les titulaires de l'OC/l'AMA des SPICT doivent présenter leur soumission par l'intermédiaire de la CCD, AVANT la date et l'heure de clôture, et doivent fournir la documentation (incluant l'attestation des droits acquis) par courriel électronique à la demande du Canada APRÈS la date de clôture.

Veuillez-vous référé a :

- La partie 5 « Attestations » de l'Élément I, article 1, « Attestions de droits acquis (titulaires d'une OC ou d'un AMA seulement) », première paragraphe qui commence avec « Les titulaires actuels d'un AMA ou d'une OC qui souhaitent se fier aux renseignements... »
- La partie 2 « Instructions a l'intention des soumissionnaires », de l'Élément I, article 2. « Présentation des soumission »
- La partie 3 « Instruction pour la préparation des soumissions » de l'Élément I

- La pièce jointe « A » à l'Élément I, O.1 Attestation Financière, article 1. b) et c).
- La pièce jointe « A » à l'Élément I, O.2 Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, article 1. b) et c).
- La pièce jointe « A » à l'Élément I, O.3, Exigences en matière d'assurances, article 1. b) et c)
- La pièce jointe « A » à l'Élément I, O.4 Valeur Cumulative totale facturée (VCTF), article 1. b) et c)
- La pièce jointe « A » à l'Élément I, O.5 Détermination des catégories, article 1. b) et c)

**Question 32 :**

Mon entreprise prépare des renouvellements et de nombreuses soumissions nouvelles des SPICT au nom de nos clients. SPICT a maintenant une présentation entièrement électronique. Vous avez demandé que nous présentions certains documents par courriel électronique à la demande de TPSGC. Sommes-nous en mesure de soumettre cette documentation au nom de nos clients à l'avance afin de réduire leur fardeau, et en évitant le contact par TPSGC dans le futur? Je fais référence des dispositions relatives à l'intégrité, la déclaration du soumissionnaire, et l'attestation de droits acquis.

Il serait plus efficace pour nous parce que nos clients inévitablement communiquerons avec nous après TPSGC demande l'information de leur part. Cela crée un autre lien logistique qui pourrait causer des problèmes de communication et des délais.

**Réponse à la question n° 32**

Le Canada n'est pas en mesure de répondre à cette demande. Canada communiquera avec le soumissionnaire par courriel électronique après la date de clôture pour demander cette information. Veuillez-vous référer à :

- La question et réponse n° 27 a) de cette Modification n° 004 de la demande des soumissions, modification, et
- La question et réponse n° 8 de la Modification n° 002 de la demande des soumissions.

Tous les autres termes et condition demeurent les mêmes